

Le CREHPSY

Présentation du
Centre de REssources sur le Handicap PSYchique
Nord Pas de Calais

Journée de lancement du CREHPSY
Le 11 décembre 2013

Matthieu OCHIN

Handicap psychique

- Constitue un handicap, au sens de la loi du 11 février 2005, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne
- en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou **psychiques**, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant
- Droit à compensation
 - la société doit apporter à chaque personne des réponses ciblées à l'altération des capacités qui lui sont propres, pour qu'ainsi elle retrouve autonomie et inclusion sociale
 - la compensation doit aussi répondre aux problématiques d'accès à la citoyenneté, au logement, aux droits, à l'emploi...

Particularités du Handicap psychique

- Conséquences de maladies psychiques évolutives
- Variabilité avec alternance d'états psychiques calmes ou tendus et une incidence momentanée sur les capacités
- Potentiel intellectuel qui reste intact dans certaines dimensions
- Invisible au premier regard

Genèse du projet

- Enjeu essentiel de prévenir les ruptures au cours de la vie de la personne
- Besoin de soutien des aidants
- Demande de soutien des ESSMS non spécifiques et des différents acteurs de terrain
- Stigmatisation et exclusion des personnes présentant un handicap psychique
- Enjeu d'améliorer l'accès des personnes aux dispositifs de droit commun
- Contexte juridique plus favorable
- Regroupement de plusieurs associations sur cette problématique (UNAFAM, Anita, AFEJI, La Vie Active...)

Le CREHPSY

- Autorisé le 10 juin 2013 et financé par l'ARS Nord Pas de Calais
- Géré par un Groupe de Coopération Médico-Social dont les statuts sont en cours d'élaboration
 - Volonté d'associer l'ensemble des acteurs (sanitaire, médico-social, social, personne en situation de handicap psychique, entourage...) s'impliquant dans le champ du handicap psychique dont la psychiatrie
 - Démarches du CREHPSY
 - Descendantes: par exemple pour les ressources, la diffusion des connaissances et expériences...
 - Ascendantes: pratiques professionnelles locales, expression des besoins
 - Le CREHPSY n'est ni une autorité « supérieure » régionale, ni un organisme « labellisateur », ni un organisme de gestion financière des projets

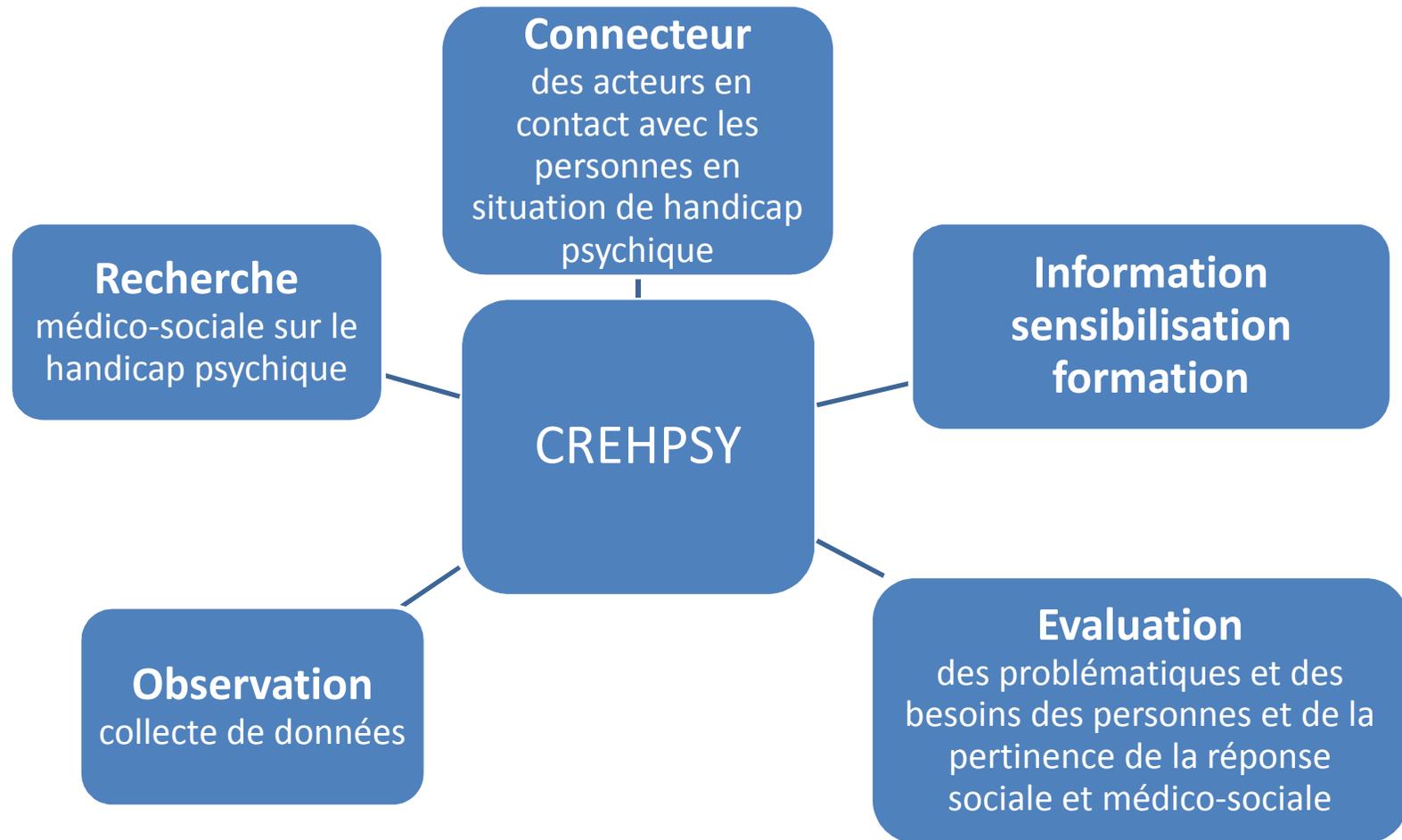
Le CREHPSY: Pour qui?

- Au service de la personne en situation de handicap psychique
- Au service des aidants, familles et entourage concernés
- Au service des professionnels en lien avec une personne avec un handicap psychique et des partenaires institutionnels
- Au service de tout public désireux de s'informer

Finalité du CREHPSY

Favoriser la **fluidité des parcours de vie**
des personnes en situation de handicap
psychique

Missions du CREHPSY



Connecteur des acteurs intervenant auprès des personnes en situation de handicap psychique

- Accompagnement et orientation des personnes en situation de handicap psychique vers les acteurs/structures de proximité
- Soutien des partenariats de proximité afin de mobiliser les professionnels autour de situations ou de problématiques locales
- Soutien des acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions spécifiques
- Développement de la lisibilité et de l'accessibilité des établissements ou services d'accompagnement
- Mise en place d'un lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation pour rompre l'isolement et favoriser la rencontre et le partenariat

Information, sensibilisation, formation

- Documentation/ Animation d'un site internet
- Diffusion des ressources documentaires et des connaissances
- Explicitation et aide dans diverses démarches auprès des professionnels de première intention
- Organisme de formation
 - Formation des professionnels de terrain: CCAS, MDPH, Service d'aide à domicile, Travailleurs sociaux...
 - Formation des usagers, des aidants, familles, entourage

Evaluation

- Accueil, écoute, analyse et évaluation des situations puis
 1. Orientation
 2. Accompagnement ponctuel afin de constituer auprès de la personne un réseau de proximité
 3. Evaluation approfondie du handicap psychique à la demande des acteurs de proximité (MDPH,...)
- Evaluation plus globale des besoins et des parcours des personnes

Observation, collecte de données

- Annuaire régional des acteurs et dispositifs: base de données informatisée via le site Internet
- Développement de l'utilisation d'outils d'évaluation spécifiques du handicap psychique
- Participation à une veille médico-sociale en développant un réseau d'alerte
 - en cas de phénomènes de crise
 - sur les situations complexes pour développer des réponses médico-sociales adaptées

Recherche sur le handicap psychique

- Participation à l'identification des problématiques (personne, environnement...)
- Recherche interdisciplinaire
- Diffusion d'information sur les études, recherches, expériences

L'équipe du CREHPSY

- Un directeur
- Une secrétaire de direction formée à l'accueil
- Des temps de psychiatre
- Un(e) neuropsychologue
- Un(e) conseiller en insertion professionnelle
- Un(e) travailleur social
- Un(e) documentaliste
- Un(e) formateur

Nous trouver ?

Où (sous réserve)

- CREHPSY – GCMS
Parc Eurasanté
235 avenue de la recherche
59120 LOOS

Quand

- Ouverture au premier trimestre 2014
- Information générale dès ouverture

Comment nous contacter

- Sur site, par téléphone et Internet dès ouverture